



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

A.D. n° 2021- 1840

Centre de Formation des apprentis – conseil d'administration et bureau
Arrêté portant désignation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7,

Vu la délibération du 29 juillet 2021 relative à la représentation du Département dans les organismes extérieurs,

Vu les statuts régissant le centre de formation des apprentis,

Considérant que le Président du Conseil départemental doit désigner 4 élus parmi les 6 siégeant au sein de l'association École des métiers – Centre de formation des apprentis de Tarn-et-Garonne pour siéger au conseil d'administration de l'organisme,

Considérant que le Président du Conseil départemental doit désigner 1 élu parmi les 4 siégeant au sein de l'association École des métiers – Centre de formation des apprentis de Tarn-et-Garonne- conseil d'administration pour siéger au bureau de l'organisme,

Arrête

Article 1^{er}- La représentation du Département au sein **du conseil d'administration** du Centre de formation des apprentis de Tarn-et-Garonne est assurée par :

Article 2- La représentation du Département au sein **du bureau** du Centre de formation des apprentis de Tarn-et-Garonne est assurée par :

--

Article 3 - Le présent arrêté fera l'objet d'une publication. Copie en sera adressée à Monsieur le directeur du centre de formation des apprentis de Tarn-et-Garonne.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montauban,

Le 24 SEP. 2021

Le Président,

Michel WEILL

Centre de Formation des apprentis – conseil d'administration

Le Président du Conseil départemental doit désigner **4 élus parmi les 6** siégeant au sein de l'association École des métiers – Centre de formation des apprentis de Tarn-et-Garonne pour siéger au conseil d'administration de l'organisme.

Puis, il doit également désigner **1 élu parmi les 4** siégeant au sein de l'association École des métiers – Centre de formation des apprentis de Tarn-et-Garonne – conseil d'administration pour siéger au bureau de l'organisme.

Lors de la séance du conseil départemental du 29 juillet, pour mémoire, ont été désignés pour siéger au sein du CFA (assemblée générale).

Dominique Sardeing
Emmanuel Cros
Anne Ius
Nadine Sinopoli
Catherine Bourdoncle
Cédric Vaissières

- Pour le conseil d'administration en choisir 4 parmi les 6 listés ci-dessus :

-
-
-
-

- Pour le bureau en choisir 1 parmi les 4 du conseil d'administration

-